

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 304

Artikel: Déjà le 26 octobre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la musique de sauvage

Voici vingt ans et plus, l'association « Pour l'art », aux destinées de laquelle présidait René Berger, avait fait venir en toute innocence, si j'ose dire, l'historien du jazz Hugues Panassié, pour donner à Lausanne une conférence.

La musique adoucit les mœurs — la chose est connue ! Nous dormions sur nos deux oreilles... Ouiche ! l'événement prouva que nous avions tout à apprendre : menaces de mort reçues par Panassié (disait-il...), émanant de « fans » qui n'entendaient pas le jazz comme lui ; police se mêlant à l'affaire ; et moi, passant toute « l'après-conférence », à l'Hôtel de la Paix, à rassembler les bouteilles de bière vides, pour éviter que les assistants ne se les jettent à la tête ; et René Berger tenant, mais en vain, des propos apaisants.

D'interdiction en interdiction

Suis-je plus éclairé aujourd'hui et les passions se sont-elles apaisées ? Il n'y semble guère ! Du moins, le jazz continue, semble-t-il, d'être mal aimé. Un de mes amis, musicien amateur comme il le dit (mais beaucoup plus qu'amateur, je dirais, semi-professionnel, ayant joué à différentes reprises soir après soir dans une formation de jazz), me dit qu'au « Lapin Vert » (Cité, Lausanne), des « jam-sessions » ont été troublées par des incursions répétées de la police ; qu'au Centre de loisirs d'Entrebois (toujours à Lausanne) la musique de jazz a été interdite pendant un certain temps ; qu'à la Salle paroissiale de Villamont, elle a été interdite ; que tout récemment, au Pub Britannia, elle a encore été frappée d'interdiction !

Il semblerait que le public en général et notre vaillante police en particulier, qui s'accommodent le cas échéant de fanfares civiles ou militaires, de tambours, de trombones et de cornets à piston, soient allergiques au jazz...

« Jusqu'ici, écrit cet ami, qui a pris le parti de s'en ouvrir au délégué de la ville aux affaires culturelles, musiciens et amateurs se sont résignés à chaque interdiction, attendant patiemment une nouvelle occasion de pratiquer et d'écouter la musique qu'ils aiment (...). Le caractère arbitraire de cette interdiction (*celle qui a frappé le jazz au Pub Britannia*) apparaît d'autant plus évidemment en l'occurrence qu'elle frappe un café où, à ma connaissance, il ne s'est produit ni rixes, ni affaires de drogue ou de prostitution, ni ségrégation raciale, contrairement à beaucoup de boîtes de nuit qui, elles, sont apparemment assurées de toutes les tolérances.

Du jazz à la fanfare

» (...) Le temps viendra-t-il où la musique de jazz entrera en considération du point de vue culturel au même titre que, disons, la production des fanfares ? Estimez-vous que la musique de jazz doit

continuer à faire l'objet d'une répression systématique, ou qu'elle doive être, sinon soutenue, du moins tolérée ? »

Les précédents

Lettre qui n'est pas restée sans effet. Si le délégué aux affaires culturelles s'est déclaré incompétent (suggérant toutefois de s'adresser aux Faux-Nez), la « police » a levé l'interdiction en ce qui concerne le Britannia — mais celui-ci ayant changé de propriétaire, les amateurs de jazz n'ont pas retrouvé pour autant un lieu où écouter la musique qu'ils aiment...

Disons à la décharge des adversaires du jazz qu'ils peuvent se réclamer de grands exemples : l'un des premiers soins des nouveaux dirigeants tchèques installés au pouvoir après l'intervention russe de 1968 a été d'interdire le jazz, qui est comme chacun sait dégénéré, occidental, bourgeois et capitaliste !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Déjà le 26 octobre

Les appareils politiques préparent déjà intensivement les élections nationales de fin octobre et la presse publie déjà d'assez nombreuses informations à ce sujet. Des conseillers annoncent leur renonciation à une nouvelle candidature. Des partis préparent leurs listes pour donner aux candidats le temps de se faire encore mieux connaître. Des partis nouveaux présenteront des listes dans davantage de cantons que jusqu'ici. A gauche, ce sont les POCH qui avaient deux listes en 1971 et qui en auront au minimum neuf. Le Parti du travail du canton de Berne, qui n'avait participé qu'aux élections de 1947, envisage aussi de déposer une liste l'automne prochain. Les élections seront ouvertes !

— Le « Berner Tagblatt » est, probablement, le seul quotidien suisse publiant trois éditions le

dimanche. Une édition le matin et deux le soir. Sur la place de Berne, le concurrent direct du « Tagblatt », le « Bund », a renoncé à son édition du dimanche soir et ne paraît plus le dimanche car l'édition de fin de semaine paraît le samedi. — Alors que les petits journaux ont des difficultés de subsister, le géant « Tages-Anzeiger » (Zurich) vient de mettre en service une troisième rotative, considérée comme la plus rapide au monde. Cela permettra de réduire le délai entre la clôture de la rédaction et l'arrivée du quotidien chez le lecteur.

— Dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung » de fin de semaine, plusieurs textes dignes d'intérêt, comme d'habitude : en ouverture de cahier, une somme très bien documentée sur l'importance de la langue dans la communication ; puis, au fil des pages et des rubriques, la suite de l'enquête sur les multinationales, un commentaire sur le débat sur l'article constitutionnel radio-TV, etc.